



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »**

Déclaration présentée par Centa for Organisational Development, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Le pays noir le plus peuplé du monde, situé en Afrique subsaharienne, dont la population est estimée à 170 millions de personnes a, au cours de la période sous examen, enregistré des avancées dans le domaine de la promotion de la femme et de la fille dans les 12 domaines critiques de la Plateforme d'action de Beijing, à savoir : les femmes et la pauvreté, les médias, l'autonomisation économique, l'environnement, la santé, les conflits armés, les droits fondamentaux de la femme, la violence à l'encontre des femmes, les mécanismes institutionnels de promotion des femmes, l'éducation et la formation des femmes, les filles et les femmes dans le pouvoir et la prise de décision.

La Conférence de Beijing de 1995 a offert aux femmes une possibilité unique de jouer un rôle central dans la prise de décision dans tout ce qui a trait au développement économique, politique et social dans tous les pays. En réponse à cet appel, la Commission nationale de la femme, fondée en 1989, s'est transformée en Ministère fédéral des affaires de la femme et du développement social en 1995, un mécanisme institutionnel de promotion des femmes et des filles au Nigeria.

En 2003, le gouvernement nigérian a voté la loi relative aux droits de l'enfant et la Loi sur l'éducation universelle fondamentale qui garantit à tous les enfants nigériens le droit de bénéficier de six années d'enseignement primaire et de trois années d'enseignement secondaire. La loi fixe également l'âge minimum du mariage à 18 ans. Vingt-quatre des 36 états de la Fédération ont voté la Loi sur l'enseignement universel fondamental et la Loi sur les droits de l'enfant.

Goodluck Jonathan, le Président du Nigeria, a également pris des engagements forts pour promouvoir la cause de la femme en réservant plus de 35 % des postes du Conseil exécutif fédéral de son administration à des femmes au titre de la discrimination positive. Ainsi, pour la toute première fois dans l'histoire du Nigeria, les femmes occupent des postes ministériels clés et stratégiques tels que les ministères du pétrole, des finances, de la défense, de l'enseignement et Aloma Mariam Mukhtar a été la première femme à occuper le poste de Présidente de la Cour suprême du Nigeria.

Le programme de transformation du Président, lié à l'accession du Nigeria au rang des 20 plus grandes économies du monde en 2020, également dénommé Vision 20:2020 accorde un « intérêt particulier aux femmes » afin de réaliser un développement humain et national avec la participation équitable des femmes, des hommes et des enfants nigériens. Cette mission est ancrée dans le principe fondamental de « l'Égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme » décliné dans la Politique nationale d'égalité des sexes (2007) qui vise à instaurer un développement humain durable et une société juste, à l'abri de toute discrimination fondée sur le genre.

Le Nigerian Women's Trust Fund a été mis sur pied en 2011 dans le cadre d'une stratégie du Ministère fédéral des droits de la femme et du développement social, avec l'aide de partenaires au développement et d'autres parties prenantes pour drainer des ressources en vue d'augmenter le nombre de femmes aux fonctions électives. Le Fonds est utilisé pour sensibiliser, informer et mobiliser les femmes aux niveaux fédéral, provincial et local de gouvernance.

Outre ce Fonds d'affectation spéciale, l'administration actuelle maintient les deux programmes de microcrédits créés en 2007 pour aider les femmes à accéder au micro-financement. Il s'agit du Fonds pour l'autonomisation économique des femmes (Women's Fund for Economic Empowerment) et du Fonds de développement des entreprises féminines (Business Development Fund for Women). Les deux programmes sont gérés par la Bank of Industry en tant que facilités renouvelables à un taux d'intérêt annuel de 10 %.

Dans le domaine de la santé, le gouvernement nigérian a introduit, en 1999, le Système national de sécurité sociale sous la forme d'un programme de partenariat public-privé pour offrir à tous les Nigériens des soins de santé accessibles, abordables et de qualité. Les taux de cotisation au Système sont en fonction des revenus, l'employeur versant 3,25 % et l'employé 1,75 %, ce qui représente 5 % du salaire brut des employés. Dans le secteur privé et d'autres niveaux de l'État, l'employeur verse 10 % et l'employé 5 %, soit 15 % du salaire brut. Néanmoins, l'employeur est libre de verser l'intégralité de la cotisation. L'employeur peut également procéder à des contributions supplémentaires permettant d'ajouter des couvertures aux prestations.

La maîtrise rapide du virus mortel Ebola par le Nigeria, importé dans le pays par feu Amos Sawyer du Liberia, en dit long sur l'impact du secteur de la santé du présent Exécutif. En effet, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 21 octobre 2014, que le Nigeria était un pays épargné par l'épidémie d'Ebola, au bout de six semaines d'observation sans nouveau cas d'infection.

Seul le secteur formel, en particulier les employés fédéraux, bénéficie actuellement du Programme fédéral d'enquête sanitaire dont l'extension aux secteurs privé et informel reste lent. Une évaluation de la couverture a permis de comprendre que la majorité des Nigériens ne sont toujours pas couverts par le Programme fédéral d'enquête sanitaire et si la couverture n'est pas étendue aux secteurs informels et privés, la majorité des bénéficiaires exclus seront des femmes.

En janvier 2012, le gouvernement a annoncé qu'il allait supprimer partiellement la subvention sur le carburant, dans le cadre de la déréglementation progressive de l'industrie du pétrole. Dans le même sillage, le Président a mis en place le Programme de réinvestissement des subventions et de l'autonomisation.

En plus précis, l'objectif du Programme de réinvestissement des subventions et de l'autonomisation et du Programme de santé maternelle et infantile est de diminuer la morbidité et la mortalité maternelles et infantiles par l'utilisation d'une analyse coûts-avantages. Voici quelques-unes des activités que nous avons menées : a) emploi de paramédicaux compétents: sages-femmes, travailleurs de santé communautaire et travailleurs de santé villageoise; b) amélioration, équipement et fourniture de médicaments à 500 établissements de santé primaire dans les six régions géopolitiques du Nigeria; c) sélection de 125 hôpitaux généraux dans les 36 États et sur le territoire de la capitale fédérale et équipement et amélioration de leurs sections de maternité en vue de fournir un suivi complet tant des cas obstétricaux et pédiatriques complexes venus des établissements de santé primaire; d) offre d'incitations en liquide aux femmes enceintes pour adopter les Commandements de la santé publique après avoir satisfait certaines conditions.

Et, il y a le YouWiN! Le Programme Youth Enterprise with Innovation in Nigeria est un concours original annuel de présentation de plans d'affaires destiné

aux jeunes entrepreneurs nigériens. La seconde série de pourparlers (en 2012) du programme d'entrepreneuriat – YouWIN Women – a été conçue exclusivement pour les femmes entrepreneurs âgées de 45 ans ou moins.

La plupart des femmes n'ont pas de titre de propriété, ce qui dans de nombreux cas les empêche d'accéder à certaines aides telles que le crédit, par exemple.

Pour la plupart des femmes le « droit » fondamental de propriété – le droit de gérer et le droit de percevoir des revenus – est entravé par la domination masculine qui crée le besoin ou la nécessité de valider/légitimer les décisions et par conséquent, diminue leurs revenus.

La citoyenneté des femmes nigériennes est beaucoup plus garantie à l'étranger que dans leur propre pays. Une femme mariée à un homme venant d'un État autre que son État d'origine à elle – généralement le lieu de naissance de son père – peut se voir privée de ses droits dans l'État de son époux. Les femmes nigériennes ne peuvent faire octroyer la nationalité nigérienne à leur époux étranger.

L'absence de discrimination positive dans la Constitution ne favorise pas une participation accrue des femmes à la vie politique.

Des centaines de milliers de femmes ont fui leur foyer à cause de tensions ethnico-religieuses. La situation a empiré depuis l'apparition de Boko Haram en 2009, dans le Nord-Est du pays, où plus de 270 écolières ont été enlevées de leur école alors qu'elles étaient en train de passer la session 2014 des examens de l'Afrique de l'Ouest. Six mois plus tard, elles n'ont toujours pas été libérées.

Huit millions cinq cent mille enfants nigériens ne fréquentent pas l'école. Plus de 50 % d'entre eux sont des filles vivant dans le Nord-Ouest du Nigeria où les disparités entre les sexes sont particulièrement profondes et où la proportion des filles scolarisées par rapport aux garçons est de 1 fille pour 2 garçons, voire 1 fille pour 3 garçons dans certains États.

De nombreux enfants ne fréquentent pas l'école car ils doivent travailler pour aider leur foyer ou apporter un revenu supplémentaire à leur famille. Nombreuses sont les familles qui ne peuvent prendre en charge les frais liés à l'éducation de leurs enfants (achat des uniformes et des manuels scolaires, etc.). Pour d'autres, l'éloignement des écoles reste un obstacle majeur. Les problèmes culturels, en particulier dans le Nord, sont une autre cause de la faible fréquentation des écoles. La plupart des parents n'envoient pas leurs enfants, en particulier les filles, à l'école et préfèrent les voir fréquenter les écoles coraniques plutôt que les établissements scolaires conventionnels. De surcroît, de nombreux enfants fréquentant l'école ne vont pas au-delà du cycle primaire. Selon des chiffres récents, 30 % des élèves quittent l'école pendant le cycle primaire et seuls 54 % parviennent au cycle secondaire.

Le Nigeria a sans aucun doute fait des avancées dans la mise en œuvre des 12 domaines critiques de la Plateforme d'action, néanmoins, les femmes et les filles nigériennes subissent toujours les inégalités en raison du genre, de l'appartenance religieuse et ethnique. Elles sont très défavorisées.